Réponse

de

Claude Boyer

à

Laurent Lecointre

FRA 4484
Case
FRC
15245

RÉPONSE

Aux prétendus faits dénoncés à la Convention nationale, dans un rapport particulier fait par LAURENT LECOINTRE.

THE NEWBERRY LIBRARY

AU CITOYEN
LAURENT LECOINTRE,

DÉPUTÉ DU DÉPARTEMENT DE SEINE ET OISE
A LA CONVENTION NATIONALE;

CLAUDE BOYER,

HOMME LIBRE,

ÉLECTEUR DE 1792,

Administrateur général des Relais militaires.

RÉPONSE aux prétendus faits dénoncés à la Convention nationale, dans un rapport particulier fait par LAURENT *LECOINTRE.*

Le sang républicain circule dans mes veines.

LÉCOINTRE,

C'EST du haut de la tribune du sénat français que tu as voulu me frapper du foudre national; mais je suis aussi de la montagne des français;

et couvert d'une double égide de probité et de patriotisme, tes traits n'ont pu m'atteindre.

Comment as-tu pu insulter à la vérité et à la justice dans le temple que les français leur consacrent.

Tu as exhalé ta bile contre Bouchotte, ou plutôt tu t'es chargé de répandre celle des deux membres du comité des remontes, dont tu fais si pompeusement l'éloge, pages 2 et 3 de ton rapport ! *Lafosse* et *Thiroux*. Je ne connois pas les citoyens qui composent cette administration. Quoique j'aie peu à m'en louer comme administrateur pour la république, je n'en dirai cependant rien dans cet instant. Je pense que Bouchotte n'a pas besoin de défenseur, que sa conduite patriotique doit répondre pour lui ; je me bornerai donc à démentir tes faits controuvés, faux, calomnieux, que tu as dénoncés à la tribune de la convention contre l'administration nationale des relais militaires, à la tête de laquelle j'ai l'honneur d'être placé : tu dis, pages 7 et 8 de ton rapport *particulier* : « C'est encore le cas de dénoncer un » fait que le ministre Bouchotte conçoit, et au- » quel il ne veut pas remédier : l'administration » des relais militaires, dont est directeur un » médecin nommé Boyer, est celle qui s'empare » de tous les chevaux de luxe, sans vouloir per-

» mettre que le comité des remontes en fasse la » visite, afin de déterminer la propriété de chacun » de ces chevaux, d'où il résulte que vous voyez » attelés à des chariots très-pesants des chevaux de 2, 3 et 4 mille livres, qui succombent au bout » de quinze jours sous la verge d'un charretier » brutal, lorsque vos généraux, vos officiers, vos » cavaliers, dragons, chasseurs ou hussards sont » montés sur des rosses ou sur des chevaux de » trente à quarante mois, hors d'état de faire le » service : il arrive encore que ces chevaux sont » journellement loués ou prêtés à nos jeunes fa- » quins; qu'ils sont souvent même échangés contre » des mauvais; et par-là, au moyen de quelques » *louis*, rentrent au pouvoir et en la possession » des aristocrates.

» Cette administration des relais militaires recèle » ici une multitude de mauvais citoyens sans cer- » tificat de civisme ; nombre d'hommes riches s'y » réfugient pour échapper aux charges publiques, » tel un nommé Thorchon, maître de poste à » Marché-le-Pot, près Péronne, homme riche de » plus de 1500 mille livres, détesté dans son pays » pour ses sentimens anti-civiques, et qui a trouvé » là un asyle jusqu'au moment où il pourra trahir » impunément sa patrie ». Il est vrai que je me nomme Claude Boyer, que je suis médecin, ou plutôt chirurgien, ancien consultant des armées de

la république, membre du conseil de santé, et inspecteur-général des hôpitaux militaires depuis le 10 août 1792, jusqu'au mois de mars, époque à laquelle Beurnonville me fit l'*honneur* de me destituer arbitrairement. As-tu bien pu vouloir ridiculiser ma profession? Je m'en honore, et suis prêt à reprendre ma *lancette*; personne ne me l'ôtera des mains, entends-tu le Cointre; et quand la république ne se servira plus de moi au poste qu'elle m'a confié, ses défenseurs, qui me connoissent mieux que toi, m'appeleront auprès d'eux; je servirai l'humanité, je soulagerai ses douleurs; et là, comme ici, je défierois tes clameurs de m'atteindre.

Oui, c'est l'administration *nationale et républicaine* des relais militaires qui se sert des chevaux de luxe, en vertu de l'arrêté du comité de salut public de la convention nationale, dont voici copie.

Extrait du registre des arrêtés du comité de salut public de la convention nationale, du 24 juillet 1793, l'an deuxième de la république française.

» Le comité de salut public de la convention nationale arrête, pour l'exécution de son arrêté » pris hier, que la municipalité de Paris mettera » à la disposition du ministre de la guerre tous

» les chevaux de luxe, avec leurs harnois, qui se » trouvent à Paris, pour être employés par l'ad- » ministration des relais militaires au service de » la république. Ces chevaux et harnois seront dé- » posés au palais ci-devant Bourbon.

Signé au registre, BARRERE, COUTHON, SAINT-JUST, PRIEUR, de la Marne, et THURIOT.

» *Pour extrait*, *G. COUTHON*, *PRIEUR*, » *B. BARRERE*, *THURIOT*. «

Pour l'exécution de cet arrêté, la municipalité de Paris a nommé une commission *expresse*, et le comité de sûreté-générale de la convention un commissaire *ad hoc*: c'est cette commission qui a fait recevoir, signaler, estimer les chevaux de luxe; elle y met tout le zèle que peut inspirer l'amour de la patrie : ce n'est donc pas l'administration des relais qui s'*empare* de ces chevaux.

Il n'est pas question dans l'arrêté du comité de salut public, du comité des remontes : il est donc ridicule de dire que l'administratiou des relais n'a pas voulu permettre que le comité des remontes en *fasse* la visite, puisque rien n'y obligeoit, et que le comité ne l'a pas même demandé. Je te défie, ainsi qu'au comité des remontes, de prouver le contraire; voilà un premier faux dans

le sfaits que tu dénonces ; mais il est vrai, très-vrai, que des chevaux de 2, 3 et 4 mille livres, traînent des chariots, non très-pesans, mais raisonnablement chargés, et très-roulans. Regretterois-tu de ne plus voir ces chevaux insulter à la misère publique, et aux besoins de la nation, en traînant l'insolence d'un banquier et d'un histrion, ou l'impudique oisiveté d'une Saltimbanque.

Je te défie, toi, ou plutôt les vils intrigans qui t'ont soufflé la diatribe que tu as débité, de prouver ; seulement d'une manière tant soit peu vraisemblable, que des chevaux de l'administration ont été prêtés ou loués à qui que ce soit. Supposer une semblable condescendance, ou une bassesse pire encore, c'est avoir l'ame bien peu élevée ; cette accusation n'obtient que mon mépris ; mais ce qui est une noire calomnie, et que je te somme de rétracter ou de prouver, c'est que jamais il ait été échangé un *bon cheval contre un mauvais, au moyen de quelques Louis, et par-là aient rentré au pouvoir et à la possession des* ARISTOCRATES (1). As-tu bien pu prononcer cette calomnie sans frémir ? si tu es certain du fait, tu es un traître de ne m'avoir pas accusé devant les

(1) Demande à Aimar, commandant de la Gendarmerie nationale, qui a offert 400 liv. ponr échanger son cheval entre un meilleur, quel a été le succès de sa démarche ?

tribunaux comme un scélérat qui abuse du dépôt que la république me confie ; si tu ne l'as pas fait, c'est que tu ne l'as pas osé, et alors tu es un lâche de mentir sciemment.

On a tant vu d'administrateurs, que l'on pourvoit impunément insulter, qu'il n'est pas étonnant que tu aies écouté la calomnie ; mais un législateur se charger de la publier !

C'est moi que tu accuses de composer avec les aristocrates ; tu as oublié que je ne suis pas un patriote du 10 Août, que je suis de l'antique Roche.

Tu devrois te rappeler qu'en présence de Fréron le montagnard, ton collègue Dinant avec toi, je te remis des notes importantes sur la juste dénonciation que tu fis alors contre Narbonne ; tu devrois te souvenir que j'ai le corps robuste, et l'ame forte et franche d'un véritable républicain.

Si tu connoissois mieux Claude Boyer, tu saurois que celui qui a le premier embouché la trompette du patriotisme dans les troupes de ligne ; qui fit la première adresse de l'artillerie à l'assemblée constituante ; qui a soutenu pendant trois ans, et presque à lui seul, l'esprit public dans la garnison de Metz, au milieu des persécu-

tions et des poignards, qui, sous *la toute puissance monarchique*, fut dénoncé deux fois aux tribunaux, comme ennemi des rois et ardent zélateur du gouvernement républicain ; celui qui, non-seulement a perdu par la révolution, mais qui a employé tout ce qu'il pouvoit posséder pour *la révolution*, qui scellera de tout son sang, s'il en est nécessaire, le fondement du gouvernement populaire que nous avons, et qui méprise les richesses autant que tu peux les aimer, est-ce celui-là qui peut être soupçonné de recevoir quelques *louis* pour une action infâme (2) ? J'en prends à témoins les députés patriotes des départemens de la Moselle et de l'Isère, que j'ai habité depuis le commencement de la révolution : est-ce bien, enfin, celui qui ne pouvoit vivre que pour la république, où il sait bien qu'il faut des mœurs, de la probité, et point de richesses, que tu accuses d'entrer en composition avec les aristocrates ?

Je suis pauvre comme un sans-culotte ; j'ai pour

---

(2) Il y a encore à la Convention nationale des membres du comité de Surveillance de l'assemblée législative, Merlin, Chabot, Bazire, et peut-être Lecointre lui-même, qui savent les démarches que j'ai fait faire chez les puissances étrangères, pour savoir ce qui se tramoit contre notre liberté. Les pièces doivent y être, ainsi qu'au comité diplomatique ; si j'ai employé mon argent à cet usage, je suis assez payé, puisque la république est fondée et que la liberté triomphe.

toute fortune, un très-mince patrimoine, une santé vigoureuse, la tête assez forte : je suis exempt de crainte et de toute ambition, excepté celle de servir utilement la cause du peuple ; je sais vivre en Spartiate, et comme eux défendre la liberté, mes concitoyens, ma femme, mes enfans et avec cela je suis assez riche. Si j'avois, comme toi, une grande fortune, je l'offrirois à celui qui prouveroit le plus petit fait de ta dénonciation ; mais c'est de ma tête que je dois payer, si je suis coupable de la prévarication dont on m'accuse. Si j'ai seulement donné lieu à tes inculpations, que je perde l'estime de mes concitoyens !

Tu dis que cette administration recèle une *multitude* de mauvais citoyens : il est très-possible qu'elle en recèle effectivement ; mais du moins ils ont été choisis parmi les jacobins, les cordeliers les plus connus dans leurs sections, et tous sont munis de leurs certificats de civisme, ou étoient fonctionnaires publics ; mais si tu en connois qui soient indignes de servir la république, que ne me les dénonces-tu, tu verrois que bientôt nous en ferions justice.

Quant à Torchon, il a donné sa démission, et de plus, il dit avoir offert à Lecointre d'être son receveur-général pour 3000 liv. de rente. C'est une bonne affaire, Lecointre !

Si l'administration nationale des relais militaires, créée en vertu d'une loi de salut public, est si fortement enviée, jalousée par tous les financiers, entrepreneurs, gens à argent ou à spéculation, si elle est si souvent entravée par ceux-là mêmes qui devroient aider sa marche, c'est parce qu'elle est ennemie éternelle des aristocrates, des intrigans, des financiers, entrepreneurs, &c. ; c'est qu'elle est composée de véritables sans-culottes, qui pourront en tout temps rendre compte de l'accroissement de leur fortune ; c'est parce qu'ils administrent avec zèle, fidélité, économie (3), ils peuvent peut-être dire avec intelligence : demandes-le aux perspnnes qui connoissent et ont vu son service ; demandes à la manufacture d'armes, à Paris, à qui elle doit

---

(3) Les intrigans, financiers, ont cherché à faire croire que l'établissement des relais étoit ruineuse, que l'administration avoit dépensé des millions ; sur les deux millions provisoires accordés par le décret du 9 avril, il n'y a pas encore 1,500,000 liv. de dépensés, et cependant l'administration employe près de 1400 chevaux, 600 chariots, 500 personnes, et néanmoins les transports sont économiques. Un rapport général va être fait au comité des marchés de la convention, qui pourra juger par comparaison celui qui administre avec zèle et économie.

Nous sommes instruits que les bailleurs de fonds des compagnies des diverses espèces de charrois travaillent sourdement à faire réunir les relais à leurs ci-devant compagnies, tous ces gens-là craignent les relais comme les filoux les reverbères.

l'aliment de ses travaux ; fréquentes les routes qu'elle parcourt, et tu verras que les chevaux des aristocrates et des muscadins, portent en poste ce qui peut accélérer le développement des forces nationales, et rapportent les matières qui doivent donner la mort aux ennemis de la république : tu ne trouveras pas un espace de route qui ne soit couverte de chariots de relais, ne faisant pas un pas, autant qu'il est possible, sans chercher à se rendre utiles, et par conséquent à économiser le trésor public ; tu verras enfin, que le charretier brutal conserve avec soin l'animal précieux et utile à la Nation.

Ta dénonciation, Lecointre, n'est pas une opinion politique ; je pourrois te poursuivre comme un calomniateur : mais en temps de révolution, on sait tout pardonner, quand on aime la révolution et qu'on a la conscience libre. Je ne réitère pas moins la sommation que je t'ai faite de te rétracter, ou de me livrer aux tribunaux : si tu ne le fais pas, je prendrai ton silence pour un désaveu : du reste, j'ai été assez vengé, puisqu'à peine avois-tu terminé ta diatribe, plusieurs députés montagnards se sont disputé l'honneur de défendre la vérité et la justice.

CLAUDE BOYER, homme libre.

De l'Imprimerie du Journal des Hommes libres, Chez R. Vatar et ass., rue de l'Université, no. 13 et 26